



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 juin 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance et mot de la mairesse

10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Période de questions et réponses du public

Félicitations

10.04 Féliciter Mme Bouffard-Bourque qui célébrera son centième anniversaire le 9 juin 2023.

10.05 Féliciter les jeunes élues et élus de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle récipiendaires d'une bourse du programme Vox populi : Ta démocratie à l'école!

Procès-verbal

10.06 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2023 à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 17 mai 2023 à 16 h.

10.07 Approbation du procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 16 mai 2023 à 19 h sur les projets de règlement 2098-LAS-201 et LAS-0146-2.

20 – Affaires contractuelles

Appel d'offres public

- 20.01** Octroyer un contrat de 24 mois à l'entreprise 9322-6132 Québec inc. pour les services d'entretien ménager de la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle au montant de 269 938,31 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres no. 23-19831.
1238749002

Subvention - Contribution financière

- 20.02** Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence : Présentation des moments forts de la Biennale et de la 13^e édition de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.
1237769003

- 20.03** Accorder une contribution financière de 600 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la présentation d'un concert lors du Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.
1237769005

- 20.04** Adopter le nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois et autoriser son entrée en vigueur immédiate.
1238157004

- 20.05** Accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$ au Programme de Basketball des Leaders dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour la mise en place d'une ligue printanière et estivale de basketball au parc Lefebvre pour 2023.
1237817011

Subvention - Soutien financier avec convention

- 20.06** Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 1 600 \$ toutes taxes incluses à cet effet.
1229309035

- 20.07** Amender la résolution CA23 200157 portant sur l'entente entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle afin de majorer la dépense maximale autorisée de 160 361 \$ à 168 361 \$.
1232484012

Autres affaires contractuelles

- 20.08** Autoriser une dépense additionnelle de 44 099,45\$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383 805,17 \$ à 1 581 807,51 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres 22-19511.

1239103003

30 – Administration et finances

Accord de principe / Mandat régulier

- 30.01** Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets « Fous du français » de l'Union des Municipalités du Québec et à signer tous les documents afférents.

1238157005

Budget - Autorisation de dépense

- 30.02** Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité pour les aînés (PRIMA), confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser le directeur des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

1237151016

Événement

- 30.03** Autoriser l'organisation d'un événement communautaire le 9 juin 2023 par l'école Children's World Academy.

1239002002

- 30.04** Autoriser la Maison des jeunes de LaSalle à tenir l'évènement Les Jeux de la Rue le 11 juillet 2023 au parc Lefebvre et accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation de l'évènement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1237817010

- 30.05** Entériner la tenue de l'évènement du 20^e anniversaire du IGA Beck extra sis au 8130, boulevard Champlain qui a eu lieu les 3 et 4 juin 2023.

1239002003

- 30.06** Autoriser la présence d'un camion de rue de crème glacée dans le cadre de l'inauguration du parcours du disque golf le 10 juin 2023 au parc Lefebvre.

1237817014

30.07 Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à organiser une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2023 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1239309015

30.08 Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser son pique-nique annuel le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1239309016

30.09 Autoriser Momo Élite à organiser son pique-nique annuel le 19 août 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1239309017

30.10 Accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 12 juillet 2023 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 51 738,75 \$ taxes incluses.

1237769004

30.11 Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à installer deux camions de type cuisine de rue au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans le cadre des festivités du 1^{er} juillet 2023.

1238891008

30.12 Autoriser La Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un événement de levée de fonds le jeudi 13 juillet 2023 de 11 h à 14 h dans le terrain de stationnement de l'Hôpital de LaSalle.

1232484013

Reddition de comptes

30.13 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 avril au 17 mai 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2023.

1233035005

40 – Réglementation

Avis de motion et adoption

40.01 Avis de motion - règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique.

1239582001

40.02 Présentation et dépôt - règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique.

1239582001

40.03 Adoption - second projet de règlement 2098-LAS-201 amendant le Règlement de zonage 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'y inclure le lot 1 930 087.

1239255023

40.04 Adoption - règlement LAS-146-2 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (Annexe B) pour agrandir le secteur « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

1239255024

40.05 Adoption - règlement LAS-0159 autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment sis au 13, avenue Strathyre dans le quartier culturel du 13, avenue Strathyre, du moulin Fleming et du parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

1239692001

Urbanisme – Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

40.06 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique situé au 8650-8652, rue Réjane (lots 1 724 898 et 1 500 093).

1239255027

40.07 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique situé au 7077, boul. Newman (2 751 032).

1239255028

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier plus de 50 % des ouvertures sur un mur donnant sur la voie publique situé au 8686, rue Centrale (lot 1 234 553).

1239255029

40.09 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique situé au 1051, rue Ducas (lot 1 449 669).

1239255030

Urbanisme - Autre sujet

40.10 Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 mai 2023.
1239255031

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1236456006

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1238749002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 24 mois à l'entreprise 9322-6132 Québec inc. pour les services d'entretien ménager de la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle au montant de 269 938,31 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres no. 23-19831

D'octroyer un contrat de 24 mois à l'entreprise 9322-6132 Québec inc. pour les services d'entretien ménager de la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle au montant de 269 938,31\$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres no. 23-19831; et D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-01 07:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238749002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 24 mois à l'entreprise 9322-6132 Québec inc. pour les services d'entretien ménager de la bibliothèque L'Octogone de l'arrondissement de LaSalle au montant de 269 938,31 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres no. 23-19831

CONTENU

CONTEXTE

La nouvelle bibliothèque L'Octogone ouvrira ses portes au cours de l'été 2023 à la suite de travaux de rénovation et d'agrandissement. Avant la fermeture, la bibliothèque recevait autour de 1000 personnes par jour.

La bibliothèque comprendra des activités sur deux étages, avec des espaces dédiés, entre autres, pour les activités grand public (adultes, adolescents, enfants, nouveaux arrivants, etc.), pour le travail individuel et silencieux, pour le travail de groupe et la lecture. Il y aura un café et des zones de socialisation. La bibliothèque se voit comme un lieu multifonctionnel et la propreté des lieux est importante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0389 (1217489001) - 4 octobre 2021 : Accorder un contrat à Entretien Mana Inc. plus bas soumissionnaire conforme au montant de 95 106.17 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone pour une période de 12 mois du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 – Appel d'offres public n°21-18936 – (7 soumissionnaires). Autoriser l'option de renouvellement mensuel prévue au contrat jusqu'au 30 juin 2023 advenant un retard des travaux d'agrandissement de la bibliothèque.

Décision D1219103001 (2219103001) - 10 mai 2021 : D'octroyer un contrat de gré à gré à Entretien Mana pour le service d'entretien ménager pour la bibliothèque L'Octogone du 14 avril 2021 au 31 décembre 2021 au montant total de 76 978,29 \$, taxes incluses.

CA20 20 0401 (1207489003) - 2 novembre 2020 : D'accorder un contrat à Entretien Mana Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 72 046,21 \$ pour l'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone pour une période d'un an à partir du 1er janvier 2021 ou jusqu'à la fermeture de la bibliothèque pour les travaux d'agrandissement.

CA19 20 0380 (1198262002) - 3 septembre 2019 : D'accorder un contrat de gré à gré à Entretien Mana Inc. au montant approximatif de 88 318,05 \$ (taxes incluses) pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque L'Octogone conformément à la demande de prix no

609664 pour la période du 1 octobre 2019 au 31 décembre 2020.

DESCRIPTION

Service d'entretien ménager pour la bibliothèque L'Octogone à LaSalle pour 24 mois (5 juin 2023 au 5 juin 2025).

Le contrat sera pour deux ans, avec une option de renouvellement de 12 mois. La date de début du contrat est liée au déménagement du personnel de la bibliothèque.

JUSTIFICATION

Le mandat de l'adjudicataire est d'assurer la propreté de la bibliothèque publique de LaSalle, un lieu très fréquenté qui est ouvert au public 63 heures par semaine.

Les neuf entreprises suivantes ont déposé une soumission. Les prix indiqués comprennent les taxes et couvrent les deux ans du contrat.

9322-6132 Quebec Inc.: 269 938,31 \$

Entretiens Excelpur Inc. : 296 141,11 \$

F.D. Maintenance 2011 Inc. : 301 579,43 \$

Entretien Mana Inc. : 291 691,58 \$

Service d'Entretien Carlos Inc : 347 557,93 \$

Proprecan Inc. : 316 411,20 \$

2968-1913 Quebec Inc. : 286 747,65 \$

United Services de Nettoyage 9061-1674 Quebec Inc: 284 770,08 \$

Conciergerie SPEICO Inc. : 402 435,50 \$

Le contrat sera donc accordé au plus bas soumissionnaire conforme : 9322-6132 Québec inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépenses annuelles avant taxes :

2023 (juin à décembre)	2024	2025 (janvier à juin)
68 442\$	116 926\$	49 412\$

MONTRÉAL 2030

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'entreprise visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'entreprise visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division - bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2023-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1237769003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence : Présentation des moments forts de la Biennale et de la 13e édition de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, pour la présentation d`une conférence qui s'intitule : *Présentation des moments forts de la Biennale et de la 13e édition de la Biennale internationale d`estampe contemporaine de Trois-Rivières; et*
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-30 16:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237769003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence : Présentation des moments forts de la Biennale et de la 13e édition de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, l' Association des artistes de LaSalle inc. réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. L'Association des artistes de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance* et de soutien des organismes et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 300 \$ pour soutenir la présentation d'une conférence de l'Association des artistes de LaSalle : Présentation des moments forts de la Biennale et de la 13e édition de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence ainsi que le volet 7, le soutien aux événements artistiques

spéciaux de nature récurrente.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 6 - Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 300 \$ pour soutenir la présentation d'une conférence de l'Association des artistes de LaSalle : Présentation des moments forts de la Biennale et de la 13e édition de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières. Le coût total de la conférence est de 500 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 300 \$, toutes taxes incluses, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet a un impact considérable sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu communautaire et culturel de l'arrondissement de LaSalle. Il contribue au développement des publics et au rayonnement de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi financier selon les modalités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-05-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1237769005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la présentation d`un concert lors du Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D`accorder une contribution financière de 600 \$ à l'Association musicale de LaSalle pour la présentation d`un concert lors du Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-30 16:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237769005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 600 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la présentation d` un concert lors du Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec, dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, «L'Association musicale de LaSalle inc. » réalise et présente des concerts de musique amateurs par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

L'Association musicale de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 600 \$ pour soutenir la présentation d'un concert lors du Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec qui s'est tenu du 18 au 21 mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 2 : soutien aux manifestations artistiques extérieures permet aux organismes de diffuser leurs créations à l'extérieur et faire rayonner le talent des citoyens de LaSalle.

JUSTIFICATION

Le projet de l'organisme est admissible au programme 2 : «Soutien aux manifestations artistiques extérieures», et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 600 \$ pour soutenir la présentation d'un concert lors du Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec. Le coût total de la présentation de ce concert est de 1031 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 600 \$, toutes taxes incluses, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet a un impact considérable sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu communautaire et culturel de l'arrondissement de LaSalle. Il contribue au développement des publics et au rayonnement de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi financier selon les modalités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1238157004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois et autoriser son entrée en vigueur immédiate.

D'adopter le nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois et autoriser son entrée en vigueur immédiate.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-29 17:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1238157004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois et autoriser son entrée en vigueur immédiate.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes en 1988. Elle a été modifiée au fil des années et précise la volonté de l'Arrondissement de s'affirmer comme maître d'œuvre en matière de loisirs en soutenant les organismes laSallois qui œuvrent dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire, relevant directement de la compétence et de la juridiction de l'Arrondissement.

Afin d'améliorer le soutien offert aux organismes et regroupements de résidents laSallois, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) souhaite mettre en place un nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois. Ce nouveau programme permettra de mieux soutenir les événements en se dotant de balises claires pour un traitement équitable et transparent des demandes de soutien financier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0334 (1221857007) - 11 octobre 2022 Approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle portant sur les définitions des catégories de reconnaissance et les allègements aux critères d'admissibilité au soutien financier au fonctionnement.

CA21 20 0499 (1218157005) - 17 janvier 2022 - d'autoriser une dérogation à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'année 2021 afin de bonifier le soutien financier au fonctionnement de certains organismes éligibles en raison de la pandémie de la COVID-19.

CA21 20 0359 (1218157002) - 30 août 2021 - D'approuver l'addenda proposé à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser son entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement.

DESCRIPTION

Le nouveau programme de soutien financier aux événements laSallois vise à soutenir financièrement l'organisation d'événements culturels, sociaux, sportifs et récréatifs qui ont lieu sur le territoire laSallois et ouverts à tous les citoyens, ainsi que les fêtes de voisinage qui sont réservées aux résidents d'un secteur. Il permet de mieux encadrer le soutien offert

aux promoteurs par l'adoption d'un cadre clair et précis favorisant un processus objectif et transparent. Ce programme de soutien est en complémentarité avec le guide du promoteur d'événements, en ce qui a trait aux événements se déroulant sur le domaine public.

Types d'organismes et regroupements de résidents soutenus :

- OBNL reconnus par l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.
- Comité de citoyens et OBNL non reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance, mais ayant leur siège social à LaSalle.
- Fondations ayant leur siège social à LaSalle : ex fondation de l'hôpital, Fondation Cavalier de LaSalle (soutien au niveau des événements seulement).

Type d'événements soutenus et exclusions :

Événements soutenus :

- Événement intérieur ou extérieur de nature sociale, culturelle, sportive, de loisirs et ayant lieu sur le territoire laSallois et visant principalement les résidents de LaSalle. Les événements extérieurs doivent respecter la réglementation municipale quant à l'utilisation du domaine public, ainsi que les conseils et exigences inscrits dans le guide du promoteur d'événements de l'arrondissement.
- L'événement doit être ouvert à l'ensemble de la population sans discrimination basée sur l'origine ethnoculturelle, la religion ou l'orientation sexuelle.
- Événement gratuit ou ayant un prix d'entrée ou des frais d'inscription abordables. L'arrondissement encourage la réalisation d'événements gratuits.

Ce programme de soutien comporte deux volets :

Volet 1 : Soutien aux événements visant moins de 1 500 participants - financement maximum de 4 000 \$.

Volet 2 : Soutien aux événements visant plus de 1 500 participants avec une demande de financement supérieure à 4 000 \$

Voir le document joint au sommaire pour les exclusions et les informations complémentaires sur le programme.

JUSTIFICATION

Actuellement il n'y a pas de programme de soutien aux événements dans la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. Ce nouveau programme permettra d'être en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive), et de favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises. L'arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance de ses citoyens et favoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier qui sera offert aux promoteurs d'événements dans le cadre de ce programme proviendra du budget de contributions financières aux organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Une somme de 35 000 \$ sera allouée au programme d'ici le 31 décembre 2023.

Voici la répartition du budget de ce programme pour 2023, entre les divisions :

- Division de la culture, du développement social et des événements publics : 30 000 \$
- Division sports, loisirs et installation : 5 000 \$

La répartition entre les divisions pourra être différente, selon les demandes reçues et la

disponibilité des fonds, sans pour autant dépasser le montant total alloué au programme.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux priorités du plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Après adoption du présent sommaire, une communication sera adressée aux organismes et citoyens laSallois pour les informer de ce nouveau programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2023-05-18



Dossier # : 1237817011

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$ au Programme de Basketball des Leaders dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour la mise en place d'une ligue printanière et estivale de basketball au parc Lefebvre pour l'été 2023.

D'accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$ au Programme de Basketball des Leaders dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour la mise en place d'une ligue printanière et estivale de basketball au Parc Lefebvre pour l'été 2023; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-31 10:56

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 1 500 \$ au Programme de Basketball des Leaders dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour la mise en place d'une ligue printanière et estivale de basketball au parc Lefebvre pour l'été 2023.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme reconnu Programme de Basketball des Leaders constate qu'il est maintenant difficile d'arrêter leurs équipes durant la saison printanière et estivale ayant de plus en plus de membres.

La croissance de la ligue dans les dernières années fait en sorte que les jeunes souhaitent jouer à l'année et l'organisme aimerait répondre à ce besoin au lieu de diriger les jeunes vers une autre organisation pour quelques mois et risquer de perdre leurs membres.

L'été étant la période de vacances scolaires, la demande est forte pour pratiquer le sport.

Cette nouvelle ligue offrira une belle visibilité au Programme de Basketball des Leaders et permettra à l'organisme de recruter de nouveaux membres.

Cette ligue de basket-ball durant la belle saison dynamisera les nouveaux terrains de basket-ball au parc Lefebvre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les séances d'entraînement et matchs se pratiqueront sur le nouveau terrain extérieur au parc Lefebvre et en cas de pluie dans le CRCL.

L'horaire sera finalisé sous peu, mais il y aura des groupes de U13 et U15 ,les vendredis et samedis.

La ligue a débuté dans le CRCL au printemps et se poursuivra cet été du 4 juillet au 19 août pour tous les groupes d'âges entre 6 et 17 ans les mardis, mercredis, jeudis et samedis.

Il y aura de plus des répétitions pour tous les niveaux en semaine entre autres les lundis et mercredis.

Programme de Basketball des Leaders aimeraient également développer une équipe d'initiation pour les plus jeunes pour leur faire découvrir ce sport.

JUSTIFICATION

L'arrondissement reconnaît l'importance de bouger chez les jeunes et les encourage à avoir de saines habitudes de vie.

La création de cette ligue permettra de dynamiser les nouveaux terrains de basketball au Parc Lefebvre.

Le projet répond à la mission de l'organisme : Donner aux jeunes le pouvoir de leadership en contribuant à leur développement personnel

Augmenter le nombre de jeunes et d'adolescents montréalais (LaSallois) qui jouent et apprennent le basketball.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'organisme Programme de Basketball des Leaders dépose une demande non récurrente de soutien financier de 2 000 \$ à l'arrondissement dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Cette dépense provient du budget de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement conformément à l'article 5.4.2 du programme nouveau projet de la Politique de reconnaissance et de soutien de LaSalle.

L'équipe des sports et loisirs a analysé cette demande de soutien en lien avec notre programme pour les nouveaux projets et le dossier est admissible puisqu'il répond aux critères. Il est toutefois recommandé de verser un montant de 1500 \$ au lieu de 2000 \$.

Cette contribution financière pourra servir aux diverses dépenses en lien avec les opérations de la ligue :

- Frais des arbitres - 1772 \$
- Remise de prix (trophées, médailles, bannières) - 561,35 \$
- Rémunération des jeunes officiels (marqueurs, feuille de match) - 325 \$
- Inscription des membres - 500 à 750 \$
- Jerseys 1000 \$ à 1250 \$
- Eau, jus, etc. 150 \$

Total des dépenses : 4 808 \$

En plus d'aider à couvrir ces dépenses, la subvention permettra aux Leaders de réduire le coût des inscriptions pour ses membres.

Les revenus d'inscriptions sont évalués à 2 500\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 de part la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de l'arrondissement, l'organisme ne pourra mener à terme son projet de ligue printanière et les jeunes n'auront pas l'occasion de participer cet été.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française. L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1229309035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 1 600 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

D'autoriser à cet effet un déboursé maximum de 1 600 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-01 09:53

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion et l'entretien du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 1 600 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle a une entente de gestion déléguée avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la surveillance, l'entretien du chalet et des terrains sportifs au parc Hébert situé au 8827, rue Beyries. Cette entente porte sur la gestion déléguée pour les années 2023 et 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0482 (1219309006) - 13 décembre 2021 : D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement à signer la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. D'autoriser un déboursé maximum de 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

CA20 20 0405 (1208419016) - 2 novembre 2020 : Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle pour la gestion du chalet situé au 8827, rue Beyries et des plateaux sportifs situés au parc Hébert pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 et autoriser un déboursé maximum de 800 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

CA07 200294 (1073413063) - 7 mai 2007 : D'accepter les modifications des protocoles d'entente de gestion déléguée entre l'arrondissement et les clubs d'Âge d'or Ste-Catherine-Labouré, St-Télesphore, Falchi et les Aînés du Parc Highlands.

DESCRIPTION

Le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a les compétences requises pour répondre à l'offre de services souhaitée par l'arrondissement pour les terrains de pétanque et le chalet du 8827, rue Beyries. Afin de permettre cette offre de services, les honoraires versés dans le cadre de l'entente de gestion couvrent également le gardiennage,

l'entretien ménager ainsi que la sécurité du bâtiment.

JUSTIFICATION

La nouvelle convention de services permettra au Club d'âge d'or St-Télesphore de continuer à offrir des services variés aux personnes âgées de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un déboursé maximal de 800 \$ par année pour les honoraires de gestion déléguée liés à l'entretien du chalet et des plateaux sportifs afin de préserver les standards de qualité des installations.

Cette dépense totale de 1 600 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1232484012

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Amender la résolution CA23 200157 portant sur l'entente entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle afin de majorer la dépense maximale autorisée de 160 361 \$ à 168 361 \$.

D'amender la résolution CA23 200157 afin de majorer la dépense maximale autorisée dans le cadre de l'entente à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle de 160 361 \$ à 168 361 \$.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-30 17:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232484012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA23 200157 portant sur l'entente entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle afin de majorer la dépense maximale autorisée de 160 361 \$ à 168 361 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a autorisé la signature de la convention à intervenir entre le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et l'arrondissement de LaSalle lors de la séance du 1er mai 2023. Cette entente porte sur la gestion de l'accueil, de la surveillance, de la billetterie et du bar du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Le montant total de l'entente est de 168 361 \$. Lors de la lecture de la résolution, le montant précisé a été de 160 361 \$. Il y a donc lieu d'amender la résolution d'origine afin de corriger le montant de l'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0157 Convention avec le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux

DESCRIPTION

Un amendement doit être apporté à la résolution CA23 200157 adopté à la séance du conseil du 1 er mai 2023 afin de corriger le montant de la dépense maximale autorisée mentionnée à la lecture. Le montant aurait dû se lire 168 361 \$ plutôt que 160 361\$.

JUSTIFICATION

Un amendement est nécessaire afin de refléter correctement l'entente entre les parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-05-30



Dossier # : 1239103003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 44 009,45\$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383.805.17\$ à 1 581 807,49 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511

D'autoriser une dépense additionnelle de 44 009,45 \$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023, majorant ainsi les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383 805,1 7\$ à 1 581 807,49 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19511;

D'autoriser le paiement des factures de Les entreprises Pierres Ladouceur inc. au montant total de 44 009,45 \$ taxes incluses, majorant ainsi la valeur de son contrat de 178 206,08 \$ à 222 215,53 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-29 12:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239103003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 44 009,45\$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383.805.17\$ à 1 581 807,49 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511

CONTENU

CONTEXTE

Bien que les heures estimées prévues au contrat aient été atteintes, trois factures demeurent impayées d'un montant total de 44 009,45\$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200144- 1 mai 2023 (1239103001) Autoriser une dépense additionnelle de 153 992,87 \$ taxes incluses pour des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023 majorant les contrats accordés d'une dépense totale de 1 383 805,17 \$ à 1 537 798,04 \$ taxes incluses - appel d'offres 22-19511

CA22 20 0391- 7 novembre 2022 (1229103001) Autoriser une dépense totale de 1 383 805,17 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux (2) tracteurs-chargeurs et de seize (16) niveleuses avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023. Accorder un contrat (taxes incluses) à Niveleuse A.M.F. Inc. de 151 767,00\$, Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. de 178 206,08 \$, Excavation Pascal Beaulieu Inc. de 481 227,85 \$, Les Entreprises C.F. Vanier inc.de 155 244,99 \$, Marina Matériaux et Équipements de 86 949,84 \$, 9037-4018 Québec Inc. de 58 493,53 \$, Les Entreprises D.J. Inc. (9179--0204 Québec inc.) de 60 074,44 \$, Transport Patrick Brisebois inc. de 211 841,44 \$ - appel d'offres no 22-19511.

DESCRIPTION

Cette dépense additionnelle permettra de payer les factures de Les entreprises Pierre Ladouceur pour la location d'une niveleuse.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts supplémentaires pour la saison hivernale 2023 associée aux travaux de location

d'une niveleuse avec opérateur sont de 44 009,45\$, taxes incluses et seront entièrement financés par le budget d'opération.

Total

Montant avant taxes Montant net Montant taxes incluses

38 227,41 \$ 40 186,50 \$ 44 009,45\$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anik BERNIER
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-05-26



Dossier # : 1238157005

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets «Fous du français» de l'Union des Municipalités du Québec. L'autoriser à signer au nom de l'arrondissement de LaSalle tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet «Fous du français» de l'Union des Municipalités du Québec, l'autoriser à signer au nom de l'arrondissement de LaSalle tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-26 07:43

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1238157005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets «Fous du français» de l'Union des Municipalités du Québec. L'autoriser à signer au nom de l'arrondissement de LaSalle tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel à projets.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle souhaite déposer une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet «Fous du français» de l'Union des Municipalités du Québec. Ce programme de financement vise à soutenir les projets qui permettront aux municipalités de promouvoir et de valoriser l'usage de la langue française, en tant que langue officielle du Québec et langue commune, auprès des jeunes, des personnes issues de l'immigration et des commerces de leur territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle souhaite collaborer avec deux organismes locaux ayant comme mission l'accueil et l'intégration des immigrants, AIR-SOM / Centre Prisme et Bienvenue à L'immigrant, pour déposer un projet dans le cadre de l'appel à projet mentionné en objet, et dont les objectifs principaux seront de :

- Sensibiliser et impliquer les jeunes d'écoles ciblées dans la valorisation de l'utilisation du français pour développer leur intérêt envers la langue commune à travers des activités telles que concours d'épellation et autres activités favorisant l'utilisation et la valorisation du français;

- Promouvoir l'utilisation et valoriser le français auprès des jeunes adultes en francisation à travers des activités artistiques et d'échanges en français, faire vivre l'expérience en français à travers différents moyens (initiation à la photographie, atelier d'écriture créative, préparation d'exposition, etc...);

- Faciliter l'intégration des personnes issues de l'immigration en les encourageant à dépasser la peur du jugement ou la gêne de faire des erreurs et en leur offrant des pistes pour développer leurs compétences et les encourager à utiliser le français comme langue

commune.

- Favoriser la collaboration entre les organisations.

Les activités du projet seront réalisées par la bibliothèque L'Octogone, AIR-SOM / Centre Prisme et Bienvenue à L'immigrant.

Volet 1: La bibliothèque L'Octogone en collaboration avec les écoles et les organismes partenaires offrira des ateliers d'exploration de mots inusités, des expressions québécoises et de l'histoire de la langue française, réalisera de courtes capsules vidéo avec des participants issus de l'immigration sur l'utilisation d'expressions québécoises. La bibliothèque collaborera avec les deux partenaires dans la réalisation des autres volets, par le soutien à la mobilisation, le partage de connaissances et la facilitation du lien avec le milieu scolaire.

Volet 2 : réalisation par l'organisme Bienvenue à l'immigrant d'activités visant à sensibiliser et impliquer la jeunesse laSalloise dans la valorisation de l'utilisation du français et sa préservation. Les activités qui seront proposées sont un concours d'épellation, des jeux d'apprentissage et de pratique du français, ainsi qu'un concours de Slam et d'éloquence. Les activités se feront en collaboration avec le milieu scolaire.

Volet 3 : réalisation par l'organisme AIR-SOM/Centre PRISME d'activités d'expression orale et écrite en français à travers un projet de photographie avec des jeunes adultes issues d'immigration afin de les sensibiliser et les impliquer dans la valorisation et l'utilisation de la langue française. Les activités suivantes seront offertes : ateliers d'initiation à la photographie, un parcours guidé de LaSalle et prise de photos, des ateliers d'écriture créative pour apprendre à décrire l'expérience vécue et la sélection choisie, co-création et organisation d'exposition collective.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans l'orientation 3 du plan d'action inclusion et diversité culturelle 2022-2024 de l'Arrondissement : Favoriser l'inclusion, le vivre ensemble et une meilleure connaissance de la société d'accueil, et plus particulièrement dans l'action 3.6 *Offrir à la bibliothèque des activités complémentaires à la francisation des immigrants et permettant une meilleure connaissance de la société d'accueil.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2023-05-23



Dossier # : 1237151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité pour les aînés (PRIMA). La demande est pour le projet : « Le plaisir de se rafraîchir » qui consiste en l'aménagement d'une fontaine à boire avec remplissage de bouteilles à la Halte Bonheur situé dans le parc Riverain et l'aménagement d'une fontaine à boire avec brumisateuse près de l'aire d'exercices pour les aînés dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle. Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser le Directeur des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité pour les aînés (PRIMA). La demande est pour le projet : « Le plaisir de se rafraîchir » qui consiste en l'aménagement d'une fontaine à boire avec remplissage de bouteilles à la Halte Bonheur situé dans le parc Riverain et l'aménagement d'une fontaine à boire avec brumisateuse près de l'aire d'exercices pour les aînés dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle.
2. De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet
3. D'autoriser le Directeur des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-24 19:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité pour les aînés (PRIMA). La demande est pour le projet : « Le plaisir de se rafraîchir » qui consiste en l'aménagement d'une fontaine à boire avec remplissage de bouteilles à la Halte Bonheur situé dans le parc Riverain et l'aménagement d'une fontaine à boire avec brumisateur près de l'aire d'exercices pour les aînés dans le parc des Rapides dans l'arrondissement de LaSalle. Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et autoriser le Directeur des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel de projets au programme PRIMA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère), l'arrondissement de LaSalle désire soumettre le projet « Le plaisir de se rafraichir » qui consiste en l'aménagement d'une fontaine à boire avec remplissage de bouteilles à la Halte Bonheur situé dans le parc Riverain près de la rue Dupras et l'aménagement d'une fontaine à boire avec brumisateur près de l'aire d'exercices pour les aînés dans le parc des Rapides près de la rue Gagné dans l'arrondissement de LaSalle.

Cet accès à l'eau facilitera l'accessibilité au rafraichissement pour les aînés. Cet ajout viendra bonifier aux projets déjà réalisés dans le cadre du programme MADA (Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2021) soit celui de l'accessibilité universelle dans Parc riverain et le Parc des Rapides – réfections des sentiers piétonniers réalisé en 2020 ainsi qu'au projet de l'aménagement du circuit d'entraînement dans le parc Des Rapides près de la rue Gagné réalisé en 2012.

Ce projet contribuera à accroître la qualité de vie des aînés et participera dans la vision de vieillissement actif par l'optimisation des possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité pour les aînés;

L'aide financière prévue au programme PRIMA pour le projet cité en objet sera de 100 000 \$, ce qui correspond à 100 % des coûts admissibles.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution indiquant que :

- § le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- § la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en

respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
§ la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;
§ la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Les demandes de financement doivent être déposées au plus tard le 14 juin

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0268 du 13 juillet 2020 (GDD 1206152004) - D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), pour le projet d'aménagement d'aires de jeu et de loisir pour aînés tels qu'une aire de pétanque, une aire de jardinage collectif, une aire d'exercice et une aire dégagée pour la pratique du tai-chi ou danse en ligne dans la Promenade Lionel-Boyer dans l'arrondissement de LaSalle.
De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au financement du projet et d'autoriser la Directrice des Travaux publics à signer tout engagement relatif.

CA18 20 0013 du 15 janvier 2018 (GDD 1186818005) - D'appuyer un projet pour lequel une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité Universelle – Montréal 2018-2020 pour un montant total de 600 000 \$ et s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation en continu du projet

DESCRIPTION

PRIMA 2023 - LaSalle	
Description	Coût (taxes nettes)
Halte Bonheur dans le parc Riverain : Fontaine à boire avec remplissage de bouteilles	45 000,00 \$
Circuit d'entraînement au Parc des Rapides : Nouvelle fontaine à boire avec brumisateur	55 000,00 \$
TOTAL	100 000,00 \$

Les coûts de conception, d'opération et d'entretien seront entièrement assumés par l'arrondissement

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce projet est en lien avec les actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Ce dossier permet d'améliorer l'accessibilité des aînés aux espaces publics et encourage leur

participation et leur implication au sein de la communauté.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingénierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-05-24



Dossier # : 1239002002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'organisation d'un événement communautaire le 9 juin 2023 par l'école Children's World Academy

D'autoriser l'école Children's World Academy sise au 2241, rue Ménard à organiser un événement communautaire le 9 juin 2023; et
D'autoriser la présence d'un maximum de quatre camions de rue, la vente d'uniformes usagés et un comptoir limonade.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-29 17:22

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239002002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'organisation d'un événement communautaire le 9 juin 2023 par l'école Children's World Academy

CONTENU**CONTEXTE**

L'école Children's world Academy sise au 2241, rue Ménard désire organiser un événement communautaire le 9 juin prochain, comportant 3 ou 4 camions de restauration de rue, la vente d'uniformes usagés et un comptoir limonade.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 200200 9 juin 2022: D'entériner la tenue de l'événement communautaire de l'école Children's world Academy sise au 2241, rue Ménard, s'étant déroulé le 27 mai 2022.

DESCRIPTION

L'école Children's world Academy sise au 2241, rue Ménard désire organiser un événement communautaire comportant 3 ou 4 camions de rue (Dillalo, Roma, Wild Willy et probablement Lucille's), la vente d'uniformes usagés et un comptoir limonade, le tout de 16 h à 20 h. Tous les équipements seront installés dans la cour d'école. L'objectif de cet événement est de recueillir des fonds pour pouvoir acheter du matériel et des activités pour les élèves durant l'année scolaire.

JUSTIFICATION

Puisqu'il s'agit d'un événement communautaire organisé par l'école Children's world Academy visant à ramasser des fonds pour pouvoir acheter du matériel et des activités pour les élèves durant l'année scolaire, l'arrondissement est favorable à la tenue de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT
chef(fe) de division - qualité du milieu, permis
et inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-15



Dossier # : 1237817010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Maison des jeunes de LaSalle à tenir l'évènement Les Jeux de la Rue le 11 juillet 2023 au parc Lefebvre et accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation de l'évènement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'autoriser la Maison des jeunes de LaSalle à tenir l'évènement Les Jeux de la Rue le 11 juillet 2023 au parc Lefebvre;

D'accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation de l'évènement à l'organisme la Maison des jeunes de LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-31 10:57

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Maison des jeunes de LaSalle à tenir l'évènement Les Jeux de la Rue le 11 juillet 2023 au parc Lefebvre et accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ pour la réalisation de l'évènement dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Les Jeux de la Rue est un événement sportif montréalais sous forme d'un tournoi permettant aux jeunes de compétitionner avec leurs amis du quartier durant la période estivale. L'évènement a lieu dans plusieurs autres arrondissements de Montréal. Dans les éditions précédentes, à la fin des compétitions locale, les équipes gagnantes par arrondissements s'affrontaient au mois d'août pour déterminer les gagnants montréalais. Pour l'édition 2023, il y aura uniquement des compétitions locales.

Cet événement s'est déjà déroulé à LaSalle il y a plusieurs années. Cet événement sportif jeunesse très populaire revient à l'été 2023 et a pour objectif de maintenir actifs nos jeunes.

Les sports principaux sont le basketball et le soccer. Les catégories d'âges sont 12-14 ans, 15-17 ans et 18-24 ans.

Cette compétition amicale est autant pour les filles, que pour les garçons, mais lorsqu'il n'y a pas assez de filles, elles ont la possibilité de jouer avec les garçons.

Le comité organisateur de l'évènement est composé de :

- La maison des Jeunes de LaSalle (responsable du dossier)
- Organisme Projet de Prévention des toxicomanies : Cumulus
- Association de soccer mineur de LaSalle Inc
- Les ballons intensifs
- Arrondissement LaSalle (Assistant Intervention Loisirs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Date: Mardi 11 juillet 2023 (reprise Jeudi 13 juillet en cas de pluie)

Concept:

L'événement s'effectue en 1 journée selon le nombre d'équipes inscrites.

Inscriptions: Les jeunes se présentent la journée même de l'événement avec les membres de leurs équipes. Ils s'inscrivent sur place et les organisateurs préparent l'horaire du tournoi.

Emplacement: L'événement aura lieu au parc Lefebvre sur les nouveaux terrains de basketball et le terrain de soccer. Si les nouveaux terrains de basketball ne sont pas prêts, la compétition de basketball sera déplacée au parc Ménard.

Catégories:

- 12-14 ans et 15-17 ans : Dans la journée (9 h à 15 h)
- 18-24 ans: Après-midi et soirée (à partir de 15 h)

JUSTIFICATION

Les Jeux de la Rue correspondent aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à entretenir leur santé. Ils favorisent l'inclusion des jeunes issus des communautés culturelles. Ce dossier correspond également aux objectifs de la planification stratégique 2023-2030, dont l'une des 5 orientations est d'avoir une communauté solidaire, équitable et inclusive. L'événement incite les participants à prendre en charge leur temps de loisirs et à s'approprier l'espace public et permet à l'arrondissement de promouvoir les nouveaux terrains de basketball du Parc Lefebvre. Compte tenu du contexte violent actuel de Montréal, les jeunes auront une activité positive à laquelle se consacrer. Cette activité bonifie également l'offre de service existante en matière de sport.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense non récurrente de 2000 \$ provient du budget de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement conformément à l'article 5.4.2 du programme nouveau projet de la Politique de reconnaissance et de soutien de LaSalle.

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité (coordination de l'événement par l'assistant intervention loisirs et l'agente de développement en sports, prêt de terrains sportifs, prêt de matériels) pour une somme estimée à 6 000 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier répond au critère de Montréal 2030, en matière d'inclusion et d'équité puisqu'il permet à des jeunes d'occuper leur temps de manière positive en faisant du sport, en plus de briser l'isolement social.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec le soutien de l'Arrondissement, il sera possible d'utiliser les différentes installations convenablement.

De plus le matériel et les besoins en logistique soutenus par l'arrondissement permettront à l'événement d'être bien planifié et de recevoir les jeunes dans le contexte d'une organisation efficace.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1239002003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la tenue de l'événement du 20e anniversaire du IGA Beck extra sis au 8130, boulevard Champlain qui a eu lieu les 3 et 4 juin 2023.

D'entériner une demande d'autorisation pour le IGA Beck extra sis au 8130, boulevard Champlain pour un événement soulignant son 20e anniversaire, les 3 et 4 juin 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-18 12:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239002003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la tenue de l'événement du 20e anniversaire du IGA Beck extra sis au 8130, boulevard Champlain qui a eu lieu les 3 et 4 juin 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le IGA Beck extra sis au 8130, boulevard Champlain a organisé un événement pour souligner son 20e anniversaire les 3 et 4 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

L'événement aura lieu dans le stationnement extérieur en façade avant. Il y aura deux (2) chapiteaux de 20' x 40' qui seront installés le samedi matin et démontés le dimanche soir. Il y aura deux (2) maquilleuses pour enfants et un (1) clown sculpteur de ballons de 11 h à 17 h, les deux jours. Si la température le permet, un (1) jeu gonflable avec surveillant sera aussi installé (dégonflé en fin de journée le samedi et regonflé le dimanche matin). Un (1) duo de musiciens sera présent de 11 h 30 à 16 h 30 les deux journées. Il y aura aussi un BBQ aux profits de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis.

Un plan d'aménagement du site ainsi que l'approbation du propriétaire de l'immeuble pour la tenue de l'événement sont en pièces jointes.

JUSTIFICATION

N.A.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT
chef(fe) de division - qualité du milieu, permis
et inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-18



Dossier # : 1237817014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présence d'un camion de rue de crème glacée dans le cadre de l'inauguration du parcours du disque golf le 10 juin 2023 au parc Lefebvre.

D'autoriser la présence d'un camion de rue de crème glacée dans le cadre de l'inauguration du parcours du disque golf le 10 juin 2023 au parc Lefebvre; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-30 17:42

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1237817014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présence d'un camion de rue de crème glacée dans le cadre de l'inauguration du parcours du disque golf le 10 juin 2023 au parc Lefebvre.

CONTENU

CONTEXTE

La division des sports, loisirs et installations organise l'inauguration du parcours du disque golf aménagé l'été dernier au parc Lefebvre. L'inauguration aura lieu le 10 juin de 9 h à 12 h. L'événement sera repoussé au 11 juin en cas de pluie extrême.

En plus d'initier les participants à la pratique du disque golf, les 65 premiers participants recevront gratuitement un disque à l'effigie de l'arrondissement de LaSalle.

Une petite cérémonie protocolaire avec photos avec les élus et coupure du ruban est prévue.

Pour que l'événement soit dans une ambiance festive, un camion de rue servira des cafés et des mini-pops glacés gratuitement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le fournisseur du camion de crème glacée Boule et Crème Dodo Inc. servira de son camion vroom café 50 cafés réguliers et 150 mini-pops à la vanille trempés dans le chocolat belge.

JUSTIFICATION

La présence du camion de crème glacée contribuera aux festivités et permettra d'offrir aux participants du café et des mini-pops glacés .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Items	Quantité	Frais	Total
50 cafés et 150 minis pops	200	3,00 \$	600,00 \$
Frais de déplacement	1	250,00 \$	250,00 \$

Frais de service	1	100,00 \$	100,00 \$
Total			950,00 \$
TPS			47,50 \$
TVQ			94,77 \$
Grand Total			1 092,27 \$

Cette dépense provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 de part la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1239309015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à organiser une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2023 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2023 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à vendre des boissons alcoolisées à cette occasion conditionnellement à l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures et assurer la surveillance de nuit les 28, 29 et 30 juillet 2023 afin de veiller à la protection des équipements de l'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-29 11:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à organiser une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2023 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU

CONTEXTE

Montreal Caribbean Social Organization a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'organiser une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2023 et de permettre à l'organisme de se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement.
 L'organisme est reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0198 (1229309018) - 6 juin 2022 : D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle les 30 et 31 juillet 2022 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CA21 20 0362 (1219309002) - 30 août 2021 : D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 11 septembre 2021 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CA19 20 0280 (1194629014) - le 3 juin 2019 : D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 27 juillet 2019 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques.

DESCRIPTION

Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à organiser une fête interculturelle dans le stationnement du 7401, boulevard Newman les 29 et 30 juillet 2023, entre 12 h et 22 h.
 L'organisme doit s'assurer d'obtenir l'autorisation du propriétaire.
 Dans le cadre de cet événement, autoriser Montreal Caribbean Social Organization à vendre des boissons alcoolisées dans le stationnement du 7401, boulevard Newman conditionnellement à l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera vendue à des

personnes mineures et doit assurer la surveillance de nuit les 28, 29 et 30 juillet 2023 pour la protection des équipements de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 2 211 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser son pique-nique annuel le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser son pique-nique annuel le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapidesse procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de son . En cas de pluie l'événement sera remis au 27 juillet 2023. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-29 11:24

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser son pique-nique annuel le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU

CONTEXTE

Les Aînés de LaSalle inc. ont adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'organiser son pique-nique annuel le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides et de permettre à l'organisme de se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement. En cas de pluie, l'événement sera remis au 27 juillet 2023.

L'organisme Les Aînés de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0149 (1229309011) - 2 mai 2022 : De féliciter Les Aînés de LaSalle inc. pour son 35e anniversaire de fondation. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 26 juillet 2022 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 28 juillet 2022.

CA19 20 0281 (1194629013) - 3 juin 2019 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 25 juillet 2019.

CA18 20 0261 (186818058) - 4 juin 2018 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 24 juillet 2018 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 26 juillet 2018.

DESCRIPTION

Les Aînés de LaSalle inc. souhaitent organiser son pique-nique annuel le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie, l'événement sera remis au 27 juillet 2023. L'organisme demande une autorisation pour se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées lors de l'événement. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement permettra aux membres des Aînés de LaSalle de participer à une activité de socialisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1 820 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Momo Élite à organiser son pique-nique annuel le 19 août 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Momo Élite à organiser son pique-nique annuel le 19 août 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.
Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-29 11:27

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Momo Élite à organiser son pique-nique annuel le 19 août 2023 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Momo Élite a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser son pique-nique annuel et de servir des boissons alcoolisées durant l'événement qui aura lieu au parc Lefebvre le 19 août 2023 de 11 h à 21 h.

Momo Élite est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0199 (1229309015) - 6 juin 2022 : D'autoriser Momo Élite Canada - Montréal à tenir son pique-nique annuel le 30 juillet 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

DESCRIPTION

Momo Élite souhaite tenir un pique-nique au parc Lefebvre le 19 août 2023 de 11 h à 21 h et se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1 820 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1237769004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 12 juillet 2023 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 51 738,75 \$ taxes incluses

D` Accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 12 juillet 2023 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 51 738,75 \$ taxes incluses; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-30 16:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237769004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 12 juillet 2023 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 51 738,75 \$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 40 ans, l'Orchestre Métropolitain va à la rencontre des Montréalais et Montréalaises, dans leur milieu de vie, et tisse des liens avec les différentes communautés de la métropole. À l'été 2023, l'OM invite les gens à se retrouver pour profiter d'une évasion musicale extraordinaire. C'est avec la volonté de partager sa passion avec le plus grand nombre que l'OM s'est engagé à réaliser cette nouvelle série de concerts gratuits dans plusieurs parcs montréalais. En collaboration avec la Ville de Montréal et les arrondissements, l'OM souhaite contribuer au bien-être de chacun grâce à sa musique, stimuler la curiosité et favoriser les échanges entre les artistes et le public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 200240 (1227769003) 4 juillet 2022 :D'accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 8 juillet 2022 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 45 990 \$ taxes incluses

DESCRIPTION

Cette année, l'Orchestre métropolitain présentera L'OM prend l'air ! le mercredi 12 juillet 2023, à 20 h au parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain, à LaSalle. À cette occasion, Naomi Woo, cheffe d'orchestre, dirigera 53 musiciens, pour interpréter Andree Elfrida et Jean Coutthard, : Dvořák, Symphonie no 7 et Márquez, Danzón no 2.
L'Orchestre Métropolitain fournit :

- La scène Stageline 320;
- L'équipement de son et d'éclairage;
- Loges et abris;

- Le directeur technique;
- Les techniciens.

L'arrondissement de LaSalle fournit :

- La sécurité;
- Le service de premiers soins et paramédicaux;
- La signalétique sur le site;
- Des barricades.

JUSTIFICATION

Ce projet permet également de susciter la participation citoyenne ainsi que d'accroître l'attractivité et le rayonnement de l'arrondissement de LaSalle. En effet, l'Orchestre Métropolitain est une compagnie artistique de grande renommée, qui s'est donné comme mission la démocratisation de la musique classique, et souhaite ainsi la rendre accessible au plus grand nombre de Montréalais. Ce projet favorise aussi l'inclusion puisque le concert sera présenté gratuitement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 51 739 \$ taxes incluses provient du budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

L'arrondissement fournit un soutien logistique sous forme de gratuité d'une valeur approximative de 6 000 \$.

MONTRÉAL 2030

15 Ce projet s'intègre dans la vision de Montréal 2030, notamment le soutien à la vitalité culturelle et la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion de l'événement sur les médias sociaux de l'arrondissement, les écrans numériques ainsi que dans le répertoire des activités distribués aux 39 000 foyers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement de l'octroi financier selon les modalités.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1238891008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à installer deux camions de type cuisine de rue au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans le cadre des festivités du 1er juillet 2023.

D'autoriser l'installation de deux camions de type cuisine de rue au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans le cadre des festivités de la Fête du Canada le 1er juillet 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-29 17:23

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238891008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à installer deux camions de type cuisine de rue au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans le cadre des festivités du 1er juillet 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle organise des festivités pour célébrer la Fête du Canada. Dans le cadre de cet événement qui aura lieu le 1er juillet prochain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain, nous souhaitons retenir les services de deux camions de type cuisine de rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'événement se tiendra au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain. La demande vise à offrir des rafraîchissements aux citoyens qui participeront à la Fête du Canada.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - Iasa

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur, Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1232484013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser La Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un événement de levée de fonds le jeudi 13 juillet 2023 de 11 h à 14 h dans le terrain de stationnement de l'Hôpital de LaSalle.

D'autoriser La Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un événement de levée de fonds le jeudi 13 juillet 2023 de 11 h à 14 h dans le terrain de stationnement de l'Hôpital de LaSalle;
et
D'autoriser l'installation de trois petits chapiteaux pour la durée de l'événement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-30 16:38

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser La Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un événement de levée de fonds le jeudi 13 juillet 2023 de 11 h à 14 h dans le terrain de stationnement de l'Hôpital de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de faire connaître davantage la Fondation et se rapprocher du personnel et des bénévoles de l'Hôpital de LaSalle, la Fondation de l'Hôpital LaSalle souhaite organiser une activité de reconnaissance le jeudi 13 juillet de 11 h à 14 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200121 - Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 4 au 14 mai 2023 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.

DESCRIPTION

La Fondation, en collaboration avec les Aliments Levitts inc., offrira des sandwiches smoked meat au coût de 10 \$ et tout l'argent amassé sera remis en don à la Fondation. Cette activité se déroulera le jeudi 13 juillet de 11 h à 14 h. Trois chapiteaux (deux de Levitts ainsi que celui de la Fondation) seront installés dans le stationnement près de l'entrée principale.

JUSTIFICATION

La Fondation de l'Hôpital LaSalle est un organisme à but non lucratif dont le principal objectif est de soutenir l'Hôpital LaSalle pour que celle-ci puisse offrir à la communauté les meilleurs soins de santé axés sur les patients et leur famille en leur offrant des équipements médicaux à la fine pointe de la technologie. Ainsi, la Fondation organise une panoplie d'activités et d'événements au cours de l'année pour amasser des fonds. L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-05-30



Dossier # : 1233035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 avril au 17 mai 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2023..

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 avril au 17 mai 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2023..

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-19 11:27

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1233035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 avril au 17 mai 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2023..

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 200171 le 1er mai 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mars au 19 avril 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2023.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 avril au 17 mai 2023 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-05-19



Dossier # : 1239582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique

De l'adoption du Règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique pour les motifs suivants :

- Le projet de règlement répond aux objectifs de Montréal 2030 et du Plan Climat;
- Le projet de règlement répond à l'orientation 5 de la planification stratégique 2023-2030 de LaSalle, soit de viser une transition écologique pour un avenir vert et résilient;
- Le projet de règlement positionne l'arrondissement à titre de leader pour la constitution d'un comité de transition écologique.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-30 16:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1239582001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique

CONTENU**CONTEXTE**

La transition écologique est une priorité pour la Ville de Montréal et l'une des quatre (4) orientations du plan stratégique Montréal 2030 qui touche l'ensemble des 19 arrondissements. Avec son Plan Climat 2020-30, Montréal s'engage à devenir carboneutre d'ici 2050 et identifie quarante-six (46) mesures pour accélérer la transition écologique et par conséquent améliorer la résilience de la communauté montréalaise.

L'arrondissement de LaSalle a à cœur d'accélérer la transition écologique sur son territoire et la place parmi l'une des cinq (5) grandes orientations de sa planification stratégique 2023-2030. Cette orientation vise notamment à sensibiliser et encourager les initiatives vertes et durables, à contribuer à la réduction de l'empreinte carbone, à protéger la biodiversité et à assurer la résilience du territoire et des infrastructures.

La création d'un comité de transition écologique permet de proposer des solutions adaptées au contexte laSallois pour atteindre ces objectifs ambitieux grâce à une collaboration avec les partenaires du milieu. Le rôle principal de ce comité est d'agir à titre consultatif et d'émettre des recommandations en matière de transition écologique au conseil d'arrondissement.

Le projet de règlement en question a pour objectif de constituer le comité de transition écologique de LaSalle et d'en définir l'administration, les fonctions, la composition et le fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 20 0103 - 3 avril 2023 - Adopter la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle - 1233680002

DESCRIPTION

Compte tenu de l'urgence climatique, l'arrondissement souhaite constituer un comité de transition écologique composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel qui pourra le guider dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire. Le projet de règlement proposé vise donc à autoriser la création d'un tel comité afin qu'il fasse partie intégrante du processus décisionnel de l'arrondissement.

Ce projet de règlement propose notamment que :

- l'administration du comité soit réalisée par un fonctionnaire relevant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises agissant à titre de Secrétaire et n'ayant aucun droit de vote;
- le comité émette des recommandations au conseil d'arrondissement afin de guider sa prise de décision dans l'objectif de :
 - ◊ Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser l'adaptation des communautés et du territoire laSallois face à ceux-ci;
 - ◊ Stimuler les pratiques qui visent à accélérer la transition écologique;
 - ◊ Sensibiliser et inspirer pour encourager les pratiques écoresponsables;
 - ◊ Développer et maintenir des partenariats avec les organisations et contribuer à leur rayonnement.
- le comité soit composé d'un minimum de six (6) membres, y compris, mais sans s'y limiter :
 - ◊ Deux (2) membres du conseil d'arrondissement;
 - ◊ Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Cécil-P.-Newman;
 - ◊ Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Sault-Saint-Louis;
 - ◊ Au moins un (1) membre représentant un organisme œuvrant dans le milieu scolaire, de l'environnement, de la santé, de l'économie, du développement social ou tout autre milieu connexe;
 - ◊ Un (1) membre représentant la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises et agissant à titre de secrétaire du Comité.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Le projet de règlement répond aux objectifs de Montréal 2030 et du Plan Climat;
- Le projet de règlement répond à l'orientation 5 de la planification stratégique de LaSalle, soit de viser une transition écologique pour un avenir vert et résilient;
- Le projet de règlement positionne l'arrondissement à titre de leader pour la constitution d'un comité de transition écologique.

L'administration, la responsabilité, la composition et le fonctionnement du comité de transition écologique sont définis dans le présent projet de règlement afin d'en définir la portée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

L'adoption du règlement contribuera à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 puisqu'il répond directement à l'orientation # 1, soit d'accélérer la transition écologique. Le comité permettra notamment d'émettre des recommandations visant à mettre en place des solutions répondant aux priorités en matière de transition écologique du Plan Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Constituer un comité de transition écologique, accélérer la transition écologique, favoriser la résilience du territoire et de la population laSalloise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera lancée par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 5 juin 2023

Dépôt et présentation du projet de règlement - 5 juin 2023

Adoption du règlement : 4 juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-29



Dossier # : 1239582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique

De l'adoption du Règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique pour les motifs suivants :

- Le projet de règlement répond aux objectifs de Montréal 2030 et du Plan Climat;
- Le projet de règlement répond à l'orientation 5 de la planification stratégique 2023-2030 de LaSalle, soit de viser une transition écologique pour un avenir vert et résilient;
- Le projet de règlement positionne l'arrondissement à titre de leader pour la constitution d'un comité de transition écologique.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-30 16:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique

CONTENU

CONTEXTE

La transition écologique est une priorité pour la Ville de Montréal et l'une des quatre (4) orientations du plan stratégique Montréal 2030 qui touche l'ensemble des 19 arrondissements. Avec son Plan Climat 2020-30, Montréal s'engage à devenir carboneutre d'ici 2050 et identifie quarante-six (46) mesures pour accélérer la transition écologique et par conséquent améliorer la résilience de la communauté montréalaise. L'arrondissement de LaSalle a à cœur d'accélérer la transition écologique sur son territoire et la place parmi l'une des cinq (5) grandes orientations de sa planification stratégique 2023-2030. Cette orientation vise notamment à sensibiliser et encourager les initiatives vertes et durables, à contribuer à la réduction de l'empreinte carbone, à protéger la biodiversité et à assurer la résilience du territoire et des infrastructures.

La création d'un comité de transition écologique permet de proposer des solutions adaptées au contexte laSallois pour atteindre ces objectifs ambitieux grâce à une collaboration avec les partenaires du milieu. Le rôle principal de ce comité est d'agir à titre consultatif et d'émettre des recommandations en matière de transition écologique au conseil d'arrondissement.

Le projet de règlement en question a pour objectif de constituer le comité de transition écologique de LaSalle et d'en définir l'administration, les fonctions, la composition et le fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 20 0103 - 3 avril 2023 - Adopter la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle - 1233680002

DESCRIPTION

Compte tenu de l'urgence climatique, l'arrondissement souhaite constituer un comité de transition écologique composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel qui pourra le guider dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire. Le projet de règlement proposé vise donc à autoriser la création d'un tel comité afin qu'il fasse partie intégrante du processus décisionnel de l'arrondissement.

Ce projet de règlement propose notamment que :

- l'administration du comité soit réalisée par un fonctionnaire relevant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises agissant à titre de Secrétaire et n'ayant aucun droit de vote;
- le comité émette des recommandations au conseil d'arrondissement afin de guider sa prise de décision dans l'objectif de :
 - ◊ Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser l'adaptation des communautés et du territoire laSallois face à ceux-ci;
 - ◊ Stimuler les pratiques qui visent à accélérer la transition écologique;
 - ◊ Sensibiliser et inspirer pour encourager les pratiques écoresponsables;
 - ◊ Développer et maintenir des partenariats avec les organisations et contribuer à leur rayonnement.
- le comité soit composé d'un minimum de six (6) membres, y compris, mais sans s'y limiter :
 - ◊ Deux (2) membres du conseil d'arrondissement;
 - ◊ Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Cécil-P.-Newman;
 - ◊ Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Sault-Saint-Louis;
 - ◊ Au moins un (1) membre représentant un organisme œuvrant dans le milieu scolaire, de l'environnement, de la santé, de l'économie, du développement social ou tout autre milieu connexe;
 - ◊ Un (1) membre représentant la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises et agissant à titre de secrétaire du Comité.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Le projet de règlement répond aux objectifs de Montréal 2030 et du Plan Climat;
- Le projet de règlement répond à l'orientation 5 de la planification stratégique de LaSalle, soit de viser une transition écologique pour un avenir vert et résilient;
- Le projet de règlement positionne l'arrondissement à titre de leader pour la constitution d'un comité de transition écologique.

L'administration, la responsabilité, la composition et le fonctionnement du comité de transition écologique sont définis dans le présent projet de règlement afin d'en définir la portée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

L'adoption du règlement contribuera à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 puisqu'il répond directement à l'orientation # 1, soit d'accélérer la transition écologique. Le comité permettra notamment d'émettre des recommandations visant à mettre en place des solutions répondant aux priorités en matière de transition écologique du Plan Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Constituer un comité de transition écologique, accélérer la transition écologique, favoriser la résilience du territoire et de la population laSalloise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera lancée par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 5 juin 2023

Dépôt et présentation du projet de règlement - 5 juin 2023

Adoption du règlement : 4 juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-29



Dossier # : 1239255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le Règlement 2098-LAS-201 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 mai 2023 à 19 h;
Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement.

D'adopter le second projet de règlement portant le numéro 2098-LAS-201 intitulé
«Règlement modifiant le règlement sur le zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087 » ;

De le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le Règlement 2098-LAS-201 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone h07-11 à même la zone h07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de modification des règlements d'urbanisme (3003242716) a été déposée le 23 janvier 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier le plan de zonage (Cédule A) afin d'agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 pour y inclure le lot 1 930 087 (avenue Strathyre).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le lot visé est le seul qui n'est pas construit parmi les trois (3) lots composant la zone H07-13. Les deux (2) autres lots construits sont de 5 à 6 fois plus grands en superficie que le lot visé. Les paramètres qui figurent à la grille des usages et normes de cette zone rendent impossible la construction de tout bâtiment sur le terrain vacant.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- assure la conformité à la planification régionale et locale;
- permet de consolider le secteur des Highlands;
- diminue les nuisances actuelles liées au stationnement et aux dépôts sauvages sur ce lot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du premier projet : 1er mai 2023

Assemblée publique : mai 2023

Adoption du second projet : 5 juin 2023

Période d'approbation référendaire : juin 2023

Adoption finale du projet de règlement : 4 juillet 2023

Certificat de conformité + entrée en vigueur : août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-21

**Dossier # : 1239255024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (annexe b) pour agrandir le secteur des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 1er mai 2023;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0146-2 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs de PIIA (Annexe B) pour agrandir le secteur des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 1er mai 2023;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation quant à son objet et aux conséquences de son adoption a eu lieu le 16 mai 2023; et

D'adopter le règlement numéro LAS-0146-2 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD) numéro LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs de PIIA (Annexe B) pour agrandir le secteur des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

Signé par **Le**

Signataire :

Christianne CYRENNE
directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (annexe b) pour agrandir le secteur des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146 de manière à modifier le plan des secteurs (annexe b) pour agrandir le secteur des « secteurs et bâtiments patrimoniaux » et assujettir le lot 1 930 087 aux objectifs et critères d'évaluation en découlant.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification des règlements d'urbanisme (3003242716) a été déposée le 23 janv. 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier le plan de zonage (Cédule A) du Règlement de zonage numéro 2098 afin d'agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 pour y inclure le lot 1 930 087 (avenue Strathyre).

Suivant cette modification, il a été décidé de modifier l'annexe B du Règlement relatif aux PIIAD afin d'étendre la zone visée par le secteur du chapitre 25 afin d'inclure le lot visé et d'être conforme au plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le lot visé est le seul qui n'est pas construit parmi les trois lots composant la zone H07-13. Les deux (2) autres lots construits sont de 5 à 6 fois plus grands en superficie que le lot visé. Les paramètres qui figurent à la grille des usages et normes de cette zone rendent impossible la construction de tout bâtiment sur le terrain vacant.

Le plan des territoires du Règlement relatif aux PIIAD (annexe B) doit être modifié pour couvrir le terrain visé afin d'encadrer adéquatement d'éventuels développements ainsi que pour assurer la concordance avec la zone de valeur exceptionnelle identifiée au plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- assure la conformité à la planification régionale et locale;
- permet de consolider le secteur des Highlands.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 1^{er} mai 2023
Assemblée publique : mai 2023
Adoption du règlement : 5 juin 2023
Certificat de conformité + entrée en vigueur : Juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-21



Dossier # : 1239692001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0159 autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment sis au 13, avenue Strathyre dans le quartier culturel du 13, avenue Strathyre, du moulin Fleming et du parc Stinson de l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le règlement LAS-0159 autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment sis au 13, avenue Strathyre dans le quartier culturel du 13, avenue Strathyre, du moulin Fleming et du parc Stinson de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-01 07:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239692001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0159 autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment sis au 13, avenue Strathyre dans le quartier culturel du 13, avenue Strathyre, du moulin Fleming et du parc Stinson de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un quartier culturel dans le secteur du 13, avenue Strathyre, du moulin Fleming et du parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment sis au 13, avenue Strathyre dans le quartier culturel du moulin Fleming et du parc Stinson de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0326 - 11 octobre 2022 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA19 20 0024 - 14 janvier 2019 - D'adopter le règlement LAS-0125 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CA18 20 0596 - 10 décembre 2018 - Avis de motion du règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson de l'arrondissement..

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfections du bâtiment sis au 13, avenue Strathyre dans le quartier culturel 13, avenue Strathyre, du moulin Fleming et du parc Stinson. Les travaux consistent à la réfection majeure de ce bâtiment de l'arrondissement afin de créer un pôle culturel dans l'arrondissement de LaSalle.

Le financement total du projet du quartier culturel s'élève à un montant total de 15 000 000 \$.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 4 700 000 \$ pour le volet "bâtiment" pour le projet "Quartier culturel"

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2023
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 5 juin 2023
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.
- Octroi des contrats à partir du mois de novembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste à la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-05-12



Dossier # : 1239255027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique situé au 8650-8652, rue Réjane (lots 1 724 898 et 1 500 093).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003209886), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique, situé au 8650-8652, rue Réjane (lots 1 724 898 et 1 500 093), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs) puisqu'il :

- maintient l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment;
- rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-17 17:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique situé au 8650-8652, rue Réjane (lots 1 724 898 et 1 500 093).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003209886) a été déposée le 13 septembre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour notamment changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 27.2, alinéa 1, paragraphe 4.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le bâtiment visé est situé sur un lot de coin. Le projet vise à remplacer le matériau de revêtement extérieur du mur donnant sur la rue Marie-Claire du bâtiment d'usage bifamilial (H2).

Le mur visé est recouvert de brique d'argile de format modulaire, apposé de manière standard et d'une teinte brune/beige. La brique proposée possède les mêmes caractéristiques architecturales, sauf pour la teinte qui diffère légèrement, étant rougeâtre. La proposition s'intègre harmonieusement avec le milieu d'insertion immédiat et environnant puisqu'elle reprend une teinte similaire aux bâtiments avoisinants.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : brique d'argile, du fabricant Glen-gery, série Commonwealth, marque Lawrenceville, format modulaire, pose standard, teinte *Oxford rose* ou un équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 3 mai 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs) puisqu'il :

- maintient l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment;
- rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-17



Dossier # : 1239255028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003247166), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique, situé au 7077, boulevard Newman (Mat & Max ou lot 2 751 032), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface) puisqu'il :

- s'intègre dans le cadre bâti et le paysage environnant;
- favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle;
- Créer un environnement attrayant pour les usagers.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-17 17:14

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (TR3003247166) a été déposée le 7 février 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour notamment changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 8.2, alinéa 1, paragraphe 4.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la suite 00060 (D13) du Carrefour Angrignon (commerce de grande surface). Cette suite subira des travaux de transformation intérieurs qui permettront au commerce Max & Max de s'établir. Ces travaux impliquent l'ajout d'une ouverture dans le mur situé à droite de l'entrée au centre commercial numéro 1 pour y aménager une entrée extérieure réservée au commerce mentionné. Ce mur donne sur la rue Senkus.

Ce mur est actuellement recouvert du matériau de revêtement dominant du centre commercial soit, une brique d'argile modulaire de couleur beige.

Cette nouvelle ouverture sera soulignée par un encadrement constitué du matériau de revêtement suivant :

- Revêtement léger : panneaux d'aluminium prépeint, du fabricant *Panneaux 3D* , modèle Duralum, DA-5000, d'une épaisseur de 50 mm, d'une largeur et d'une hauteur de 1,22 m x 1,22 m, de couleur noire ou un équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface.

JUSTIFICATION

À sa séance du 3 mai 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface) puisqu'il :

- s'intègre dans le cadre bâti et le paysage environnant;
- favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle;
- Créer un environnement attrayant pour les usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTREAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-17



Dossier # : 1239255029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier plus de 50 % des ouvertures sur un mur donnant sur la voie publique situé au 8686, rue Centrale (lot 1 234 553).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003262724), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier plus de 50 % des ouvertures sur un mur donnant sur la voie publique, situé au 8686, rue Centrale (lot 1 234 553), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs) puisqu'il :

- maintient l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment;
- rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois;
- Atténue la visibilité et les incidences des équipements liés au bâtiment.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-17 17:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier plus de 50 % des ouvertures sur un mur donnant sur la voie publique situé au 8686, rue Centrale (lot 1 234 553).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (TR3003262724) a été déposée le 17 avril 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour notamment modifier plus de 50 % des ouvertures sur un mur donnant sur la voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 27.2, alinéa 1, paragraphe 3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet s'inscrit dans le cadre de travaux de mise à niveau des systèmes de ventilation et de climatisation des unités de vie du Centre d'hébergement et de soins de longue durée de LaSalle. Ces travaux impliquent notamment d'obstruer une portion des ouvertures de deux (2) parties en saillie de la façade principale du bâtiment situé au 8686, rue Centrale. Ainsi, ces fenêtres et les insertions de revêtement métallique les entourant sont remplacées. Les nouvelles insertions reproduisent des caractéristiques architecturales existantes. Le matériau utilisé est :

- Revêtement léger : panneaux d'acier galvanisé ondulé, du fabricant Vicwest, format 90 mm, teinte rouge, ou équivalent, apposé à la verticale, tels que les panneaux existants, ou un équivalent.

Seule la modification de plus de cinquante pour cent (50 %) du pourcentage d'ouverture d'un mur donnant sur une voie publique, c'est-à-dire le mur nord (rue Centrale), est assujettie. Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 3 mai 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs) puisqu'il :

- maintient l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment;
- rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois;
- Atténue la visibilité et les incidences des équipements liés au bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-17



Dossier # : 1239255030

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique situé au 1051, rue Ducas (lot 1 449 669).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003226627), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique, situé au 1051, rue Ducas (lot 1 449 669), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs) puisqu'il :

- maintient l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment;
- rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-17 17:20

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique situé au 1051, rue Ducas (lot 1 449 669).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003226627) a été déposée le 15 novembre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour notamment changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 27.2, alinéa 1, paragraphe 4.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le projet s'inscrit dans le cadre de travaux généraux de réfection de l'enveloppe des trois (3) bâtiments identiques situés au 7485 et 7593, terrasse Bourdeau ainsi qu'au 1051, rue Ducas, tous construits en 1973. Ces bâtiments d'usage multifamilial (H4) contenant plus de 177 logements locatifs sur quatre (4) étages possèdent les détails architecturaux relatifs aux matériaux de revêtement extérieur suivants :

- Dominance de maçonnerie traversant le mur (paroi simple) de couleur brune;
- Fausse mansarde recouverte de bardeaux de cèdre de teinte brune;
- Insertion verticale entre les ouvertures d'enduit acrylique blanc texturé.

Le bâtiment visé, le 1051, rue Ducas, fait l'objet de la première phase de ces travaux de réfection :

- Remplacement de la toiture en fausse mansarde de bardeaux de cèdre par des revêtements métalliques;
- Remplacement du crépi texturé;
- Peinture et réparation du revêtement acrylique des fondations;
- Réfection et rejointoiement de la maçonnerie;

- Ajout de maçonnerie au bas des façades.

Parmi les travaux énumérés ci-dessus, seuls le changement des matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur la voie publique sont assujettis soit, ceux du mur sud (rue Ducas) et des murs est (terrasse Bourdeau).

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger : revêtement métallique d'acier galvanisé prépeint, du fabricant *Unico*, modèle *Infinity*, modules 12, 16 et 20 pouces, jauge 22, teintes blanc vif (Qc 28783) et Zinc naturel (Qc-18-1028), ou équivalent;
- Revêtement léger : panneaux de fibrociment, du fabricant *JamesHardie*, épaisseur 5/16 pouces, formats variables, teintes gris agate (RAL 7038), ou équivalent, finition *fine sand* ;
- Revêtement lourd: blocs de béton architecturaux, du fabricant *TechoBloc*, dimensions 8 x 16 x 4 pouces, couleur blanc élégant, ou un équivalent, finition lisse.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 2 août 2021, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs) puisqu'il :

- maintient l'harmonie et la qualité architecturale du bâtiment ;
- rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-17



Dossier # : 1239255031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 mai 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 mai 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-18 12:25

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 mai 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 3 mai 2023.

JUSTIFICATION

N.A.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

MONTRÉAL 2030

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N.A.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline GODIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-18



Dossier # : 1236456006

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-26 12:36

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236456006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2023-05-26